
PROJET DE DELIBERATION

18^{ème} OBJET : COMPTES ANNUELS DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2022 – APPROBATION.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, particulièrement en ses articles L 1312-1 et L 1315-1 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon en date du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale ;

Vu l'Arrêté ministériel en date du 21 janvier 2009 relatif aux modalités d'exécution de l'article 35, § 8, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le Règlement Général de la Comptabilité Communale (R.G.C.C.) ;

Vu la décision du collège communal en séance du 16 juin 2023 (...ème objet) par laquelle il décide d'arrêter les comptes annuels pour l'exercice 2022 tels que dressés par Monsieur le Directeur financier f.f. ;

Vu les tableaux T3 reprenant les reports de crédits des services ordinaire et extraordinaire vers l'exercice 2023 en annexe de ce point et qui font partie de la présente délibération ;

Vu les bilans et compte de résultat repris en annexe de ce point et qui font partie intégrante de la présente délibération ;

Vu la synthèse analytique de l'exercice 2022 telle que générée par l'eCompte reprise en annexe de ce point et qui fait partie intégrante de la présente délibération ;

Vu l'avis favorable quant à la légalité de la présente décision formulé par Monsieur le Directeur financier f.f., lequel avis restera annexé à la présente délibération dont il fait partie intégrante ;

Sur proposition du Collège communal ;

D E C I D E,

Par ... voix "pour", ... voix "contre" et ... abstentions (...),

De vérifier et d'accepter les comptes budgétaires, de résultats et bilan pour l'exercice 2022 dont la récapitulation générale se présente comme suit :

1) Comptes budgétaires :

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	51.242.990,41	10.623.608,87	61.866.599,28
- Non-Valeurs	635.309,35	0,00	635.309,35
= Droits constatés net	50.607.681,06	10.623.608,87	61.231.289,93
- Engagements	49.456.484,22	22.745.049,46	72.201.533,68
= Résultat budgétaire de l'exercice	1.151.196,84	- 12.121.440,59	- 10.970.243,75
Droits constatés	51.242.990,41	10.623.608,87	61.866.599,28
- Non-Valeurs	635.309,35	0,00	635.309,35
= Droits constatés net	50.607.681,06	10.623.608,87	61.231.289,93
- Imputations	48.557.263,00	10.428.764,25	58.986.027,25
= Résultat comptable de l'exercice	2.050.418,06	194.844,62	2.245.262,68
Engagements	49.456.484,22	22.745.049,46	72.201.533,68
- Imputations	48.557.263,00	10.428.764,25	58.986.027,25
= Engagements à reporter de l'exercice	899.221,22	12.316.285,21	13.215.506,43

2) Compte de résultat :

Total des produits : 53.973.913,64

Total des charges : 54.868.478,16

Mali de l'exercice : 894.564,52

c) Bilan :

Actif/Passif : 157.933.366,74

! Attention !

Ce projet de délibération est un document préparatoire ayant pour vocation de permettre aux membres du Conseil communal d'examiner les décisions soumises à leur approbation. Ce document est susceptible d'être modifié et n'a pas encore été adopté par l'autorité communale.

Note de synthèse explicative

Le compte 2022 de la commune affiche un boni budgétaire de 1.151.000 € qui se décompose de la façon suivante :

- Les exercices antérieurs dégagent un boni de 2.958.000 €
- L'exercice propre affiche un boni de 25 €, et
- La balance des prélèvements est quant à elle déficitaire à concurrence de -1.807.000 €

Aux exercices antérieurs, le résultat est donné par la différence entre des recettes pour un total de 6.266.000 € et des dépenses pour un total de 3.308.000 €.

□ Le poste des recettes qui affichaient 4.951.000 € à la dernière modification budgétaire progresse donc de 1.315.000 €... progression qui s'explique essentiellement par le report du boni comptable de l'exercice précédent, par les subsides complémentaires perçus de la FWB afférents à l'exercice 2021, et par les récupérations du fonds des maladies professionnelles en compensation de rentes versées par la commune dans des vieux dossiers qui ont été tranchés l'an dernier seulement.

□ Le poste des dépenses qui affichaient 2.608.000 € à la dernière modification budgétaire progresse quant à lui de 700.000 €, ce dépassement étant suffisamment couvert par les crédits reportés des années précédentes.

Tels sont les éléments qui expliquent le boni de 2.958.000 € affiché aux antérieurs des comptes 2022.

Le résultat sont en apparence moins réjouissants à l'exercice propre qui affiche donc un boni d'à peine 25 €.

Néanmoins, et en particulier par rapport à la situation annoncée il y a tout juste un an lors de l'adoption du plan de gestion, on peut considérer ce résultat comme particulièrement satisfaisant.

En effet, l'an dernier à même époque, notre assemblée postulait une aide régionale de 2.500.000 € pour assurer l'équilibre financier de l'exercice 2022. Or, non seulement le boni affiché en fin d'exercice est atteint sans faire usage de l'aide régionale accordée mais il est atteint alors même qu'un prélèvement de 525.000 € a été effectué pour alimenter le volume de provisions.

Cela signifie en clair que, d'une mali annoncée à hauteur de 2.500.000 €, on passe à un boni potentiel de 525.000 €, soit une progression de plus de 3.000.000 € entre la modification budgétaire n° 1 et le compte définitif. Cette progression avait trouvé un premier écho dans la modification budgétaire du mois d'octobre qui ne postulait plus qu'une aide régionale de 675.000 € pour tendre vers l'équilibre.

Par rapport à la dernière modification budgétaire, on observe donc une amélioration de 1.185.000 € qui s'explique par fait que les postes de recettes affichent une diminution de 3.087.000 € alors que les postes de dépenses sont quant à eux en baisse de 4.272.000 €. La réduction des recettes par rapport aux rentrées escomptées concerne les postes de prestation à concurrence de 1.082.000 € et les postes de transfert à concurrence de 2.005.000 €.

□ En prestations, il n'y a pas de problème structurel lié à la diminution observée puisque la quasi-totalité des recettes non-constatées était liée à des dépenses qui n'ont pas été réalisées... cela vaut en particulier pour les départs du logement, du patrimoine privé ou encore de l'environnement.

□ En recettes de transferts, l'analyse doit être plus nuancée dans la mesure où le retard de 2.005.000 € par rapport aux prévisions est lié à la fois à des aspects techniques et à des éléments conjoncturels :

□ Au rang des aspects techniques, on relève comme chaque année le non-enregistrement des recettes de subsides de FWB... ces rentrées qui représentent environ 750.000 € ici ne sont en effet pas perdues puisqu'elles sont réinscrites aux antérieurs du budget 2023 comme on le verra dans un instant.

□ Au rang des éléments plus conjoncturels, on observe la déperdition de recettes fiscales et assimilées 1.145.000 € ;

□ Le solde ressort le plus souvent de réductions ponctuelles de subventions qui sont liées à des dépenses non-réalisées (ex. : Pacte pour la fonction publique □ On ne nomme plus, donc la subvention diminue)

Du côté des dépenses, la diminution de 4.272.000 € par rapport aux estimations de la dernière modification budgétaire concerne tous les postes budgétaires à des degrés divers :

□ En dépenses de personnel, le compte enregistre une réduction de 891.000 €

□ En dépenses de fonctionnement, le budget non-consommé est de 1.983.000 € mais on verra que le phénomène est dû au mode de budgétisation et que les crédits non-utilisés concernent dans une large mesure de dépenses liées à des recettes qui ne sont pas non plus perçues

□ En dépenses de transfert, le compte présente un boni de 1.354.000 € par rapport aux dernières prévisions budgétaires mais comme chaque année l'ampleur de ce chiffre est lié à la non-activation du crédit de non-valeurs fiscales (1.200.000 €) qui est toujours inscrit en prévision des non-perceptions de taxe liées au niveau de l'activité économique.

□ Les charges de dette se situent quant à elles 43.000 € sous le niveau qui avait été budgété, ce qui est normal dès lors que l'on calcule les prévisions sur base des investissements tels qu'ils sont budgétés alors que tous ne sont en fin de compte pas réalisés et que la plupart sont engagés à des montants moindres.

□ Au niveau des prélèvements, le montant budgété de 25.000 € pour alimenter la provision « Environnement » a bien été affecté, de sorte qu'il n'y a pas de variation. Au terme de l'examen de ces postes traditionnels, l'exercice propre 2022 affiche donc un boni de 500.000 € comme je le disais. Il reste que le compte est également impacté par les aides perçues suite à notre adhésion au Plan Oxygène, et cela mérite une petite explication spécifique, je pense. A ce niveau, on se souviendra que le plan de gestion adopté en juin 2022 postulait une aide régionale de 2.500.000 € correspondant au montant jugé nécessaire et suffisant à ce moment pour boucler l'exercice 2022 à l'équilibre. Ce montant avait été maintenu dans la modification budgétaire n° 2 du mois d'octobre et cela, alors même qu'en fonction de l'évolution du budget le besoin de financement n'était alors plus que de 700.000 € envi-

ron, ce qui nous avait permis de provisionner la différence, soit 1.800.000 €. Sur les instructions du CRAC, le conseil communal s'était en définitive prononcé fin décembre en faveur de l'aide maximale reprise au droit de tirage, soit 4.257.000 €... montant qui vient donc créditer le compte 2022 tel qu'il est présenté.

Il reste que, comme on vient de le voir, nous clôturons l'exercice à l'équilibre sans qu'aucune aide ne soit finalement nécessaire. Et si on laissait les choses en l'état, on devrait afficher un boni de 4.757.000 € au lieu des 500.000 € dont je parlais. Ce boni viendrait donc créditer les exercices antérieurs du budget 2023, sans que l'on puisse en disposer pour des besoins futurs. Pour éviter cela, on propose – en accord avec le CRAC – de provisionner ce boni pour être en mesure d'en user à l'avenir si le besoin s'en fait sentir. Cette dernière opération explique que l'exercice propre du compte 2022 affiche un boni négligeable de 25 euros.